

## Appel à projet 2020



# Contrat de Ville 2015-2020 Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance



## Préambule

La politique de la ville est une politique nationale et locale de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants. Cette politique repose sur une « géographie prioritaire », « un programme de renouvellement urbain », des contrats cadres adaptés à chaque quartier et l'implication des citoyens via les « conseils citoyens ».

Le Contrat de Ville de l'agglomération Gap-Tallard-Durance a été signé le 22 avril 2015 pour la période 2015-2020. Il vise un quartier prioritaire (QPV) : le quartier du Haut-Gap et 4 quartiers de veille active (QVA) : Fontreyne-les Cèdres, Molines-StMens, Beauregard-Kapados et le centre-ville. Un protocole d'engagements renforcés et réciproques est en cours de validation afin de proroger jusqu'en 2022 le contrat cadre en vigueur tout en renforçant, à l'échelle locale, aux côtés de la collectivité, l'action de l'État au titre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers. Ce protocole prend en compte les préconisations de l'évaluation à mi parcours en précisant les objectifs suivants :

- Mieux prendre en compte les besoins du quartier et de ses habitants
- Capter toutes les populations en lien avec tous les acteurs de terrain
- Valoriser le droit commun

Ce protocole vise également à :

- Clarifier et améliorer la lisibilité des actions portées au titre du Contrat de Ville :

- Affiner l'approche thématique notamment au sein du volet cohésion sociale ;
- Poser le principe de transversalité pour les actions relevant de la prévention de la délinquance, de la lutte contre les discriminations et de la citoyenneté

- Expérimenter la démarche sociale communautaire :

Les démarches collectives relèvent d'un processus qui s'appuie sur les ressources que les habitants, les personnes accompagnées, partagent en commun sans en avoir forcément conscience. Il s'agit ainsi de partir de l'expertise d'usage des habitants et d'aider à organiser cette force latente afin de développer le « pouvoir d'agir ».

L'objectif est que les habitants, les usagers des structures de proximité et les acteurs locaux oeuvrent ensemble pour un développement social local.

- Ouvrir le périmètre du QPV aux QVA (voir plus) :

Se donner l'opportunité dans le cadre du Contrat de Ville d'expérimenter la notion de « territoire de projet ».

Renforcer l'impact et le dimensionnement des actions proposées dans le cadre du QPV en les « ouvrant » à l'échelle des QVA afin de permettre un « partage d'expériences » et une mixité des populations bénéficiaires.

Changer le regard et les représentations des personnes sur les quartiers politique de la ville et de leurs habitants.

- Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée associant le Conseil Citoyen :

La dynamique mise en place par les conseillers citoyens est exemplaire. Il s'agira donc essentiellement de maintenir cette dynamique, notamment dans les relations avec les équipes techniques et les représentants institutionnels du Contrat de Ville. L'accompagnement du conseil citoyen, le renforcement de son rôle fédérateur et sa participation active à des projets diversifiés sont autant de points de vigilance à avoir pour maintenir cette dynamique citoyenne au sein du quartier.

### **APPEL A PROJET 2020 :**

**Prendre en compte les 3 priorités transversales du contrat de ville :** l'égalité femme/homme, la jeunesse et la lutte contre les discriminations.

#### **Seront privilégiées :**

- Les actions mobilisant un partenariat élargi et proposant des synergies entre les acteurs et dispositifs existants à des fins de rationalisation de l'offre,
- Les actions émergentes et innovantes en phase d'expérimentation, notamment en matière de lutte contre le chômage,
- Les actions « atypiques » se déroulant au sein des quartiers, revalorisant leur image, attirant les populations extérieures et favorisant la mixité sociale,
- Les actions favorisant le « aller vers »
- La poursuite d'actions à ancrage fort et ayant fait la preuve de leur efficacité.

#### **Calendrier de programmation 2020 :**

- 2 octobre : lancement de l'appel à projet
- 4 novembre : date de clôture de réception des dossiers
- 6 ; 7 et 8 novembre (après-midi) : commissions d'instruction des dossiers, en présence des porteurs de projets
- 6 novembre : commissions d'instruction prévention de la délinquance / santé
- 7 novembre : commissions d'instruction cohésion sociale
- 8 novembre : commissions d'instruction emploi - développement économique
  
- 20 novembre : comité technique de programmation
- 4 décembre : comité de pilotage de programmation

## Précision des attendus pour les 3 piliers du Contrat de Ville :

<p><b><u>Publics cibles :</u></b></p> <p>Habitants du QPV et des quartiers de veille active et notamment :</p> <p>Jeunes scolarisés repérés comme étant en difficulté,</p> <p>Jeunes décrocheurs,</p> <p>Personnes placées sous main de justice,</p> <p>Personnes victimes d'actes de délinquance,</p> <p>Publics précarisés (familles monoparentales, demandeurs d'emploi, personnes isolées...),</p> <p>Public féminin.</p> <p>Seniors</p> <p><b><u>Principaux acteurs mobilisés :</u></b></p> <p>Services de l'État, conseil régional, conseil départemental, communauté d'agglomération,</p> <p><b><u>Principaux dispositifs existants</u></b></p> <p>Dispositifs de l'Education nationale : Programme de Réussite Educative, Centres d'Information et d'Orientation, Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, Module d'Accompagnement et d'Accueil, Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants, dispositif et classe relais, Très Petites Sections (ateliers éducatifs familiaux),</p> <p>Actions figurant dans la convention signée entre la ville de Gap et l'inspection académique,</p>	<p><b>Pilier cohésion sociale</b></p> <p><i>Objectif prioritaire national : lutter contre la pauvreté et favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires</i></p> <p><b>Thématique n°1</b> : réussite éducative et insertion socio-professionnelle des jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• En étroite collaboration avec les acteurs du champ éducatif, identifier, repérer, aller à la rencontre des jeunes en rupture avec le système scolaire ou susceptibles de l'être et leur proposer une prise en charge et un suivi personnalisés, en accord avec leurs aspirations, en s'appuyant sur les structures et dispositifs de droit commun mobilisables.</li></ul> <p>La stratégie d'approche de ces publics devra être soigneusement détaillée (espaces / temps ciblés pour favoriser la rencontre, nature des moyens de communication utilisés...).</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• En étroite collaboration avec les familles et l'ensemble des acteurs du champ éducatif, favoriser la réussite scolaire et l'égalité des chances en développant notamment des initiatives et des pratiques pédagogiques innovantes, complémentaires du droit commun, pour lutter contre le décrochage scolaire.</li><li>• Identifier et accompagner les talents</li></ul> <p><b>Thématique n°2</b> : optimisation de l'offre de services spécifiques à destination des publics les plus fragilisés</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibiliser les habitants les plus fragiles à la prise en compte de leur santé par des actions de proximité et participatives.</li><li>• Permettre l'inscription dans un parcours de soin des publics qui en sont les plus éloignés par l'analyse croisée de situations complexes et par le partage des connaissances et savoir-faire.</li><li>• Renforcer le repérage des publics isolés/fragilisés, et favoriser leur accès aux droits et à un accompagnement personnalisé (prévention)</li><li>• Prévenir les conduites addictives : promouvoir des actions</li></ul>
--	---

<p>Service de prévention spécialisée,</p> <p>Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs,</p> <p>Actions du Contrat Local d'Accompagnement scolaire,</p> <p>Actions du centre social favorisant l'accès à la pratique sportive et à la culture.</p>	<p>de prévention globale au cœur des quartiers, en associant les habitants et les acteurs de proximité</p> <p><b>Thématique n°3</b> : accès à la pratique sportive et à la culture en valorisant la mixité sociale et des genres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'utilisation des équipements du quartier et permettre la pratique sportive à des jeunes non licenciés tout en favorisant la mixité sociale et des genres, et ce, notamment lors des périodes de l'année où l'offre d'activités est la moins dense.</li> <li>• Mobiliser le support culturel comme levier complémentaire de réduction des inégalités et de mixité sociale.</li> <li>• Faciliter l'accès aux pratiques sportives pour tous et encourager les pratiques sportives pour un public féminin</li> <li>• Favoriser les rencontres interculturelles et intergénérationnelles</li> <li>• Donner vie au quartier, bien vivre son quartier</li> </ul>
--	--

Rappel du protocole d'engagements renforcés et réciproques prorogeant le Contrat de Ville jusqu'en 2022 :

**Santé :**

- Promouvoir et optimiser l'offre de soins dans le QPV en identifiant les points de rupture
- Promouvoir la prévention des addictions
- Promouvoir la vaccination
- Promouvoir l'éducation à la santé, particulièrement au cours de la périnatalité, la prévention du vieillissement
- Promouvoir un environnement favorable à la santé
- Promouvoir le sport-santé

**Réussite éducative :**

- Construire les conditions de la réussite scolaire dès le plus jeune âge, favoriser la réussite éducative et la lutte contre le décrochage scolaire,

<p><b><u>Publics cibles :</u></b></p> <p>Habitants du QPV et des quartiers de veille active et notamment :</p> <p>Seniors</p> <p>Demandeurs d'emploi de longue durée,</p> <p>Personnes handicapées,</p> <p>Jeunes (ni en études, ni en formation, ni en emploi notamment).</p> <p><b><u>Principaux acteurs mobilisés et/ou mobilisables :</u></b></p> <p>Services de l'État, conseil régional, conseil départemental, communauté d'agglomération,</p> <p>Service Public de l'Emploi,</p> <p>Caisse d'Allocations Familiales,</p> <p>Caisse des Dépôts et Consignations,</p> <p>Chambres consulaires,</p> <p>Entreprises du territoire,</p> <p>Structures de l'insertion par l'activité économique,</p> <p>Organismes Paritaires Collecteurs Agréés.</p> <p><b><u>Principaux dispositifs existants :</u></b></p> <p>Dispositifs de soutien à l'emploi<sup>1</sup> et aux entreprises.</p>	<p><b>Pilier emploi et développement économique</b></p> <p><i>Objectif prioritaire national : réduire les écarts de taux d'emploi entre le quartier prioritaire et l'agglomération</i></p> <p><b>Thématique n°1 : Accès et retour à l'emploi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lever les freins à l'entrée en formation et vers l'emploi à travers des actions de remise à niveau, de lutte contre l'illettrisme, et d'accompagnement vers les métiers du numérique.</li> <li>• Rapprocher de façon innovante et pro-active l'offre et la demande d'emploi au sein des quartiers Exemples : job dating, rallye de l'emploi, action de type événementiel, s'appuyant sur les smartphones et s'organisant sous forme d'énigmes et d'épreuves, se distinguant des forums pour l'emploi « statiques » et peu attrayants notamment pour les jeunes.</li> </ul> <p><b>Thématique n°2 : Développement économique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lever les freins à la création d'activités et accompagner les porteurs initiateurs d'activités (permettre aux habitants d'oser se lancer dans la création d'activités).</li> <li>• Soutenir et appuyer les TPE/PME implantées dans les quartiers et les accompagner dans leur développement.</li> </ul>
--	---

<sup>1</sup> Le parcours emploi compétence (PEC)

Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

L'insertion par l'activité économique (IAE)

Rappel du protocole d'engagements renforcés et réciproques prorogeant le Contrat de Ville jusqu'en 2022 :

### **Emploi, développement économique :**

- Favoriser l'emploi, le développement économique, la lutte contre le chômage, tout particulièrement le chômage des seniors, des personnes en situation de handicap, des personnes illettrées, des demandeurs d'emploi longue durée, des personnes isolées et des jeunes, la levée des freins à l'insertion socio-professionnelle (lutte contre les discriminations, l'illettrisme, la non-maîtrise des savoirs de base, développement de solutions adaptées aux problèmes spécifiques en matière de mobilité, de garde d'enfants...),

#### **Mobilisation du droit commun :**

**Le parcours emploi compétence (PEC)** est destiné aux publics les plus éloignés de l'emploi et a pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail, par un accès facilité à la formation et à l'acquisition de compétences (triptyque : emploi-formation-accompagnement).

Indicateur : déterminer un nombre de places destinées aux habitants du QPV à réaliser.

**Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)** dont la Garantie jeunes qui est un droit ouvert s'adressant aux jeunes de 16 à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET).

Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle.

Indicateur : déterminer un nombre de places destinées aux habitants du QPV

**L'insertion par l'activité économique (IAE)** permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé pour faciliter leur insertion professionnelle.

Indicateur : déterminer un nombre de places destinées aux habitants du QPV

**Déclinaison du plan 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle :** Le plan vise à créer les conditions d'une croissance inclusive qui concilie l'économique et le social. Ce plan de mobilisation sera articulé avec le PAQTE (Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) qui décline le protocole d'accord Opération 15 000 jeunes bâtisseurs et le Plan Pauvreté :

- Opération « Ensemble construisons l'avenir » (FBTP05)

- Club entreprise « la France , une chance les entreprises s'engagent »

Indicateurs :

- nombre de placements en emploi durable dans le secteur du BTP (notamment)
- développement de l'alternance
- parrainage

10 résidents QPV visés par le projet « Ensemble construisons l'avenir »



<p><b><u>Publics cibles :</u></b></p> <p>Habitants du QPV et des quartiers de veille active et notamment :</p> <p>Personnes placées sous main de justice,</p> <p>Personnes victimes d'actes de délinquance, de violences,</p> <p>Publics précarisés (familles monoparentales, chômeurs...).</p> <p><b><u>Principaux acteurs :</u></b></p> <p>Services de l'État, conseil régional, conseil départemental, communauté d'agglomération, ville de Gap, bailleurs sociaux,</p> <p>Procureur de la République,</p> <p>Juge de l'application des peines,</p> <p>MEDIAVIC 05,</p> <p>Police nationale,</p> <p>Gendarmerie nationale.</p> <p>Principaux dispositifs de droit commun déjà existants :</p> <p>Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD),</p> <p>Point d'Accès au Droit (PAD),</p> <p>Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP),</p> <p>Actions financées au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),</p> <p>Actions financées au titre de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites addictives</p>	<p><b>Pilier cadre de vie et renouvellement urbain</b></p> <p><i>Objectif prioritaire national : améliorer de façon significative la vie quotidienne des habitants du quartier prioritaire (habitat, mobilité, prévention de la délinquance)</i></p> <p><b>Thématique n°1 : Prévention de la délinquance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les dynamiques partenariales entre acteurs du champ éducatif, de la formation, de l'insertion, de la prévention, développer des actions favorisant la citoyenneté en direction des publics en risque de marginalisation et prévenir les comportements à risque chez les jeunes.</li> <li>• Concevoir des actions partenariales spécifiques de prévention des addictions, en tant que "priorité transversale" ayant un impact à la fois en matière de santé publique, d'exclusion sociale (échec / décrochage scolaire, ...), de délinquance (facteur aggravants des passages à l'acte) et de cadre de vie (impact des trafics sur la vie quotidienne des habitants des quartiers). Ces actions devront avoir une visée à la fois territoriale (monter des actions pour et avec les acteurs et habitants des quartiers) et par publics cibles (identification des publics prioritaires).</li> <li>• Renforcer la prévention de la récidive des publics sous main de justice sur divers volets : insertion, formation, santé, famille, citoyenneté.</li> <li>• Prévenir tous types de violence et notamment les violences faites aux femmes et intrafamiliales par la sensibilisation et l'éducation.</li> <li>• Concevoir des actions de prévention sur la sécurité routière</li> </ul> <p><b>Thématique n°2 : Accès au Droit</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la justice de proximité et l'aide aux victimes : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ en accueillant et écoutant les personnes ayant subi un acte de délinquance,</li> <li>◦ en les informant, les conseillant et en les aidant à faire valoir leurs droits,</li> <li>◦ en les accompagnant dans leur processus de</li> </ul> </li> </ul>
--	---

<p>(MILDECA),</p> <p>Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).</p>	<p>reconstruction.</p> <p><b>Thématique n°3</b> : Habitat/renouvellement urbain</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibiliser les habitants à la maîtrise des charges, aux gestes éco-citoyens (énergie, tri et recyclage des déchets, eau...) et aux bonnes pratiques permettant d'améliorer le confort de leur logement, de faire des économies et de préserver l'environnement.</li><li>• Renforcer les actions de sensibilisation auprès des habitants, notamment sur la nécessité de respecter les protocoles d'intervention des entreprises, seule garantie pour lutter efficacement contre le fléau des blattes et punaises de lit.</li></ul>
--	---